

**Ministry of Education
Early Years Division**

Mowat Block, 24th floor
900 Bay St
Queen's Park Toronto ON
M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance**

Édifice Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Queen's Park, Toronto (Ontario)
M7A 1L2



DESTINATAIRES : Partenaires du milieu de la petite enfance

EXPÉDITRICE : Marg Connor
Sous-ministre adjointe (par intérim)

DATE : Le 4 septembre 2015

OBJET : Mises à jour concernant la petite enfance

Shekóli, Aanii, Binvnu, Bonjour, Hello,

Alors que nous nous préparons au début de l'année scolaire, au retour des enfants dans les services de garde et à la reprise des programmes de soutien à la famille, j'ai le plaisir de vous présenter quelques importantes mises à jour concernant la petite enfance, notamment des renseignements sur la proclamation de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, entrée en vigueur le 31 août 2015.

Il y a cinq ans, le Ministère a lancé le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, prélude à la modernisation des services de garde et à notre engagement à transformer les services de soutien à la famille. Ces efforts forment la fondation de notre vision, soit de créer un solide réseau de programmes et de services de haute qualité attentif, accessible et de plus en plus intégré, conçu pour favoriser le sain développement des enfants et mieux les équiper pour l'avenir. À la fin de la présente année scolaire, plus d'un demi-million d'enfants en Ontario auront profité du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, et beaucoup d'entre eux, des programmes avant et après l'école. Nous avons en outre amélioré l'accès aux services de garde en créant de nouvelles places en garderie partout dans la province et investi la qualité des programmes à l'aide de *Comment apprend-on?* Ces tours de force n'auraient pas été possibles sans l'étroite collaboration de chacun de nous.

Le Ministère reconnaît l'apport de ses partenaires à l'atteinte de sa vision. Pendant l'été, nous avons consulté le groupe de référence provincial/municipal sur les services de garde d'enfants, et celui des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille. Bientôt, nous réunirons à nouveau nos groupes consultatifs anglophone et francophone. Je ne doute nullement qu'à l'avenir, le Ministère profitera encore de vos commentaires utiles et toujours appréciés.

Proclamation de la *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants*

La *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants*, qui a été adoptée par l'Assemblée législative et a reçu la sanction royale en décembre 2014. La *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* est entrée en vigueur le 31 août 2015. La Loi modernise et renforce le réseau ontarien des services de garde afin de mieux soutenir les parents et d'offrir aux enfants le meilleur départ dans la vie. Elle améliore également la surveillance des services de garde d'enfants agréés et non agréés.

Deux feuillets d'information sont joints à la présente note :

- 1) *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants* : Partage des espaces pour les programmes destinés aux enfants de 44 mois et plus dans les écoles publiques
- 2) La nouvelle *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance* : Ce que les fournisseurs et les parents doivent savoir

Le Système de gestion des permis des services de garde d'enfants et les listes de vérification pour la délivrance de permis ont été mis à jour pour refléter les exigences de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et faire en sorte que les permis délivrés en respectent les termes. Tous les permis délivrés en vertu de la *Loi sur les garderies* demeurent valides jusqu'à la délivrance du prochain permis en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*.

Le portail sur la délivrance des permis de service de garde d'enfants, officiellement connu sous le nom de *Portail de la petite enfance*, a aussi été mis à jour. Le contenu du site Web de la *Loi sur les garderies* pour les superviseuses et superviseurs de garderie de l'Ontario, dont les auto-évaluations, a été intégré au Portail et reflète la nouvelle loi et les nouveaux règlements. Vous trouverez des modèles de formulaires mis à jour et des renseignements utiles concernant les nouvelles exigences provinciales sur [le site Web](http://www.earlyyears.edu.gov.on.ca/EYPortal/fr/), à l'adresse suivante : (<http://www.earlyyears.edu.gov.on.ca/EYPortal/fr/>).

Au cours des prochaines semaines, les fournisseurs de services de garde agréés, les agences de services de garde en milieu familial agréées et les fournisseurs de services de garde en milieu familial associés à des agences agréées recevront une vignette prouvant leur statut de service de garde agréé ou affilié à une agence agréée.

Séances régionales à l'intention des exploitants de services de garde

Afin d'aider les exploitants de services de garde d'enfants dans leur transition vers les nouvelles exigences de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, le Ministère organisera une série de séances régionales à l'intention des exploitants de services de garde durant l'automne/hiver 2015 et au printemps 2016. Ces séances porteront sur l'obligation de faire correspondre son énoncé de programme à la

déclaration de principes de la ministre sur la programmation et la pédagogie. Des invitations ont été envoyées aux exploitants de services de garde agréés, en fonction de la date de renouvellement de leur permis.

Guide sur la délivrance de permis des centres de garde d'enfants

Un nouveau Guide sur la délivrance de permis des centres de garde d'enfants sera mis en ligne sur le *Portail de la petite enfance* dans les prochaines semaines, de même qu'un guide distinct sur la délivrance de permis destiné aux agences de services de garde en milieu familial et à leurs fournisseurs. Ces guides porteront sur les exigences qu'imposent aux services de garde agréés la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et les dispositions générales du Règlement de l'Ontario 137/15. Les guides ont été conçus pour aider les services de garde à :

- répondre aux exigences relatives à la délivrance de permis en décrivant l'intention des règlements et la façon de prouver leur conformité à ceux-ci;
- se conformer aux exigences et à améliorer la qualité des services en leur suggérant des pratiques exemplaires et en leur offrant des renseignements additionnels;
- entrer en relation avec d'autres ressources, s'il y a lieu, afin d'approfondir les connaissances et d'orienter les pratiques exemplaires.

Nouvelles procédures d'exécution

L'an dernier, le Ministère a mis sur pied une unité d'exécution dont l'objectif principal est de répondre aux plaintes du public et d'aider les services de garde à se conformer aux exigences relatives à la délivrance de permis. Les chefs régionaux pourront envoyer à l'unité les cas de non-respect chronique des exigences, et les cas de refus de se conformer aux exigences ou de coopérer avec le personnel du Ministère. Le rôle du conseiller en programmes n'a pas changé : il continuera d'appuyer les activités de manière à faire respecter les exigences.

Nos récentes réalisations découlent toutes d'un effort collectif. L'Ontario concentre toujours ses efforts sur ses plus jeunes résidents, et nous continuerons de recueillir vos commentaires et vos conseils. Envoyez vos questions et vos commentaires à mon adresse courriel, Marg.Connor@ontario.ca, et je me ferai un plaisir de les recevoir.

Je vous remercie encore une fois pour vos efforts soutenus et votre grand dévouement. Votre engagement, votre participation et votre collaboration sont au cœur de la création d'un réseau de services de garde et à la petite enfance de qualité, à la fois plus adapté et mieux intégré. Ensemble, nous offrons aux enfants de l'Ontario le meilleur départ dans la vie. Je me réjouis de poursuivre notre étroite collaboration.

Veillez agréer mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marg Connor', written in a cursive style.

Marg Connor
Sous-ministre adjointe (par intérim), Division de la petite enfance
Championne de la diversité pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario